OGDEN

CANADA
Province de Québec
MRC de Memphrémagog
Municipalité d'Ogden

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement no 2026.08 modifiant le règlement de PIIA no 2024.06

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité d'Ogden a adopté lors d'une séance tenue le 14 septembre 2026 le règlement no 2026.08 modifiant le règlement de PIIA no 2024.06.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de Memphrémagog **le 8 octobre 2026**, date de son entrée en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement, ainsi que la version mise à jour du règlement de PIIA sont disponibles pour consultation sur le site internet de la municipalité, ainsi qu'à l'hôtel de ville située au 70 chemin Ogden à Ogden, J0B 3E3.

Donné à Ogden, ce 21 octobre 2026.

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Vickie Comeau, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ogden, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie aux deux endroits d'affichage désignés de la municipalité ainsi que sur le site web municipal le 21 octobre 2026, entre 8 h et 20 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21e jour du mois d'octobre 2026,

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE